

Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITÉ

Service départemental d'incendie et de secours
6, rue du verger
CS 40078
76192 YVETOT Cedex

DATE D'ENVOI :

26 OCT. 2018

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Evolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2019	2018-CA-28	Conseil d'administration du 25/10/18

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

SEINE
SERVICE
DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE
ET DE SECOURS
MARITIME

Pour le Président et par délégation,
la Cheffe du pôle juridique,
Frédérique RINGOT

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

BUREAU DU COURRIER
26 OCT. 2018
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture